



59 Grande Rue Charles de Gaulle, 94130 Nogent sur Marne – Tél. 01 41 95 72 17 -Agrément E0209404000
88 Avenue du Gal de Gaulle 94160 Saint Mandé – Tél. 01 43 28 03 15 - Agrément E 16 094 00060
S.A.R.L au capital de 8000,00€ - 434 192 878 R.C.S Créteil – NAF 8553Z

PROCEDE D'ÉVALUATION

Avant l'inscription définitive du candidat à un programme de formation au PERMIS B, le centre de conduite procède à une première EVALUATION obligatoire de début de formation qui a lieu dans ses locaux, sur rendez-vous à une heure précise.

L'évaluation se déroule au moyen d'un test de connaissances et de compétences acquises, réalisé sur ordinateur ou à l'aide d'un véhicule équipé de doubles commandes, L'évaluation de départ est supervisée par un enseignant en charge d'évaluer les résultats du test.

L'évaluation permet de mesurer le niveau connaissances théoriques et pratiques de la sécurité routière et de la conduite d'un véhicule catégorie B (boîte automatique ou boîte manuelle) selon la formation choisie.

Suite aux résultats de l'évaluation formulés par écrit, une proposition de volume d'heures de formation théorique et/ou pratique est proposée au candidat.

Le résultat de l'évaluation est produit en deux exemplaires. Un exemplaire est délivré au candidat et le deuxième exemplaire est conservé par le centre de conduite.

Lorsque le candidat accepte la proposition de formation, celle-ci donne lieu à une contractualisation de la formation. Le contrat de formation reprend les besoins en formation préconisés par l'évaluation obligatoire de départ.

A la signature du contrat par les deux parties, un kit pédagogique est remis au candidat. Celui-ci comprend un livre de formation qui prépare aux test ETG (examen du code de la route), un livret du stagiaire qui lui permet de suivre sa progression dans son apprentissage. Une fiche d'horaire des cours théoriques collectifs en salle en présentiel. L'enseignant référent ouvre La fiche de suivi du candidat stagiaire qui lui permet de suivre sa progression dans son apprentissage des 4 compétences du REMC. Le stagiaire consigne les éléments de son évolution, ce qui constitue pour lui une évaluation continue.

La fiche de suivi complétée par l'enseignant constitue l'évaluation continue du stagiaire

Éléments mis à la disposition du public :

- Résultats de l'évaluation
- La proposition de volume d'heures Théoriques et pratiques nécessaire à l'obtention du permis de conduire
- Le livret d'apprentissage + livre de Code + Accès à la plateforme de tests ETG
- de suivi de l'apprenant